

Genève, le 17 novembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

**AUDIT DE GESTION ET DE CONFORMITÉ
RESSOURCES HUMAINES – COMMUNE DE CORSIER**

A la demande de l'ancien Maire de Corsier, de ses adjoints et de la Secrétaire générale, la Cour des comptes a audité la gestion des ressources humaines de l'administration communale. Intervenant dans une situation de crise, le climat de travail étant délétère et la confiance envers et entre les membres des autorités étant rompue, la Cour a constaté que tant le pilotage que la gestion opérationnelle des ressources humaines étaient défaillants. La Cour a émis 16 recommandations visant, d'une part, à clarifier et documenter l'organisation des acteurs en charge des ressources humaines et, d'autre part, à définir une politique de gestion des ressources humaines qui puisse être conduite de manière adéquate. Toutes les recommandations émises par la Cour ont été acceptées par l'Exécutif de la commune qui s'est engagé à les mettre en œuvre rapidement.

Le rapport est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch>.

La commune de Corsier, qui compte un peu plus de 2'000 habitants, est dirigée par un Exécutif composé d'un Maire et deux adjoints. Le Maire en fonction pendant le déroulement de l'audit (démission de celui-ci en juin 2017) était en charge de l'administration et de la gestion du personnel. A fin octobre 2017, l'administration de la commune employait 14 personnes représentant 11.3 équivalents temps plein.

En termes de **pilotage** des ressources humaines, la Cour a relevé plusieurs lacunes tenant à un manque de hiérarchie clairement affirmée et à une gestion courante déficiente. Le manque de clarté dans la répartition des rôles et responsabilités entre l'ancien Maire et la Secrétaire générale ainsi que l'absence de politique de rémunération et de sanctions vis-à-vis de comportements dysfonctionnels de certains collaborateurs ont provoqué un sentiment de frustration et d'incompréhension au sein de l'administration communale qui a contribué à la détérioration du climat de travail.

De plus, sous réserve du statut du personnel, la **documentation** des ressources humaines est quasiment inexistante, ce qui conduit à des inégalités de traitement en matière de rémunération et de sanctions. Il n'existe par ailleurs ni mesures de prévention, ni directives de gestion en matière de risques psychosociaux, ce qui n'est pas conforme à la loi sur le travail.

Enfin, la **gestion opérationnelle** des ressources humaines est également déficiente, tant au niveau de la tenue des dossiers que des contrôles effectués. Le processus d'évaluation des collaborateurs n'est pas adéquat, dès lors que les objectifs qui leur sont fixés ne sont non seulement pas pertinents, mais que l'évaluation de leur atteinte n'est ensuite pas formalisée.

La Cour a émis 12 recommandations visant principalement à clarifier et documenter l'organisation des acteurs en charge des ressources humaines afin de restaurer un climat de confiance fondé sur des relations empreintes de rigueur, d'objectivité et de reconnaissance du travail accompli.

Compte tenu de l'importance des dysfonctionnements constatés et de la récurrence des problèmes rencontrés par l'administration de la commune, la Cour a émis quatre autres recommandations de portée plus générale tendant à encadrer la gestion des ressources humaines et à s'assurer qu'elle sera conduite de manière adéquate. Il s'agira de définir une politique des ressources humaines, de se doter d'outils de pilotage tels que des tableaux de bord et d'évaluer le poste de secrétaire général afin de s'assurer que la personne en place soit en mesure de mettre en œuvre les recommandations de la Cour.

Les 16 recommandations visent à sortir la commune de la situation de crise dans laquelle elle se trouvait au moment de l'ouverture de la mission. Elles ont toutes été acceptées par l'Exécutif communal.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Madame Isabelle TERRIER, Magistrate à la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 92, courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch